Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260114-DELCNE2026003-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 14 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : PAQUET Sakina, PAYELLE Dagmar, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, ABDELSALAM Koï, RENOU Laëtitia.

Absent(e)s : /.

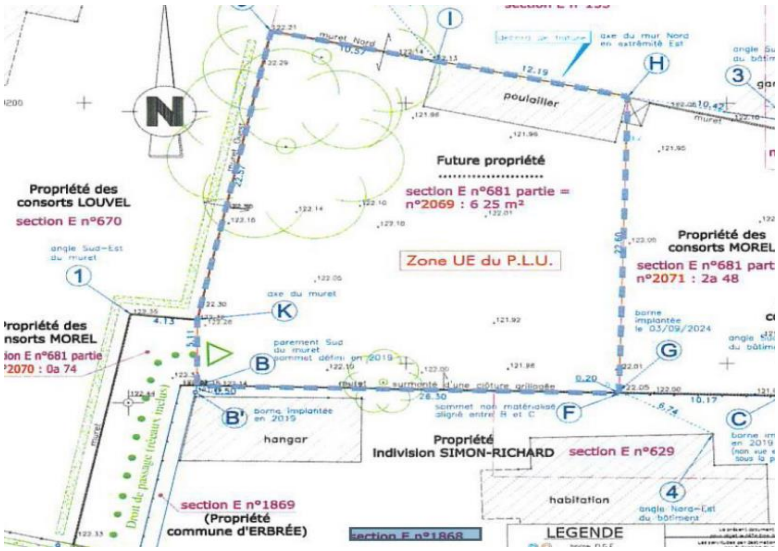
MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à COLINET Samuel, ABDELSALAM Koï donne pouvoir à CORNÉE Alain.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 9 janvier 2026.

Monsieur COLINET Samuel a été élu secrétaire de séance.

N° 2026.003 – Acquisition parcelle de terrain rue de la Valière

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-035 du 14/05/2025 décidant l'acquisition de la parcelle cadastrée E n° 2070.



…/…

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260114-DELCNE2026003-DE

…./…

Il explique que la commune prendra en charge l'arrivée de tous les réseaux sur la parcelle E n° 2070 et propose de fixer un coût de raccordement de 30 € /m² (TTC) aux propriétaires ou aux futurs acquéreurs de la parcelle E n° 2069 de 625 m² afin de la viabiliser.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** par 14 voix cette proposition,
- **Précise** que les conditions d'acquisition fixées par délibération n° 2025-035 du 14/05/2025 ne sont pas modifiées,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,